B.V.F.D.
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
AVOCATS CONSEILS
EN DROIT DES SOCIETES ET EN DROIT FISCAL
L'ARCHE • 145, rue de la Montat • Accès 5 à 9 • allée du Pont de l'Ane
BP 59 • 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02
Tél : 04 77 21 08 88 • Fax : 04 77 38 88 83
e-mail : bv@bertheasvitrolles.com . wwwbertheasvitrolles.com

GREFFE TGI ST ETIENNE
N° gestion : 08B766
le : 14 MAI 2012
N° dépôt : 3151
Visa du greffier

MD CONSEIL ET PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 91, Cours Fauriel, Résidence Beau Site
42100 SAINT ETIENNE
479 619 454 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 MARS 2012

L'an 2012, le 22 Mars, à 14 heures, au siège social,

Monsieur Michel DULAC, demeurant 91, cours Fauriel - Résidence Beau Site, 42100 SAINT ETIENNE,

Associé unique de la société MD CONSEIL ET PARTICIPATIONS,

II - A pris les décisions suivantes :

- Décision relative au mandat des commissaires aux comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CINQUIEME DECISION

Les mandats de Monsieur Sébastien DESITTER, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Yvan DUTOIT, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société ne dépassait pas à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant, l'Associé unique décide de ne pas procéder à la désignation de commissaires aux comptes.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 91, cours Fauriel Résidence Beau Site 42100 SAINT ETIENNE au 4, route de Saint Galmier Le Clos Guichard 42480 LA FOUILLOUSE, à compter de ce jour, étant précisé que ce transfert n'emporte pas ouverture d'un établissement secondaire, mais fermeture pure et simple de l'établissement abritant l'ancien siège social.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le premier alinéa de cet article est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le siège social est fixé à LA FOUILLOUSE (42480) 4, route de Saint-Galmier Le Clos Guichard ».

Le reste de l'article est inchangé.

SEPTIEME DECION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE DE SEANCE

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Michel DULAC



MD Conseil&Participations
sas au capital de 37 000 € Le Beau Site
91 Cours Fauriel 42100 Saint-Etienne
tél 0951 903 484 - fax 0956 903 484
SIRET 479 619 454 00032